

## **EOS IMAGING**

Société Anonyme

10, rue Mercœur  
75011 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 18 mai 2018  
26<sup>ème</sup> résolution

Fi. Solutions  
8, rue Bayen  
75017 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **EOS IMAGING**

Société Anonyme

10, rue Mercœur  
75011 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 18 mai 2018  
26<sup>ème</sup> résolution

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription de 10.000 euros, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Fi. Solutions

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Marc Petit', written over a light blue horizontal line.

Jean-Marc Petit

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Géraldine Segond', written over a light blue horizontal line.

Géraldine Segond